

Rapport annuel pour l'année 2021

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

État : Italie

Nom de la zone: Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :

1ère année depuis le renouvellement adopté le 23 septembre 2020 - Résolution [CM/ResDip\(2020\)7](#)-

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente - Direzione generale per la protezione della natura

Adresse: via Capitan Bavastro, 174 - 00154 ROMA

Tél : +390657223433

Fax : +390657223470

e-mail : pnm-udg@minambiente.it

www : www.minambiente.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Adresse: loc. Cascine Vecchie, San Rossore - 56122 PISA

Tel : +39050 539301 (F.Logli)

Fax : +39050533650

e-mail : foreste@sanrossore.toscana.it

www : www.parcosanrossore.org

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. poursuivre les efforts d'intégration du parc au tissu régional ; prendre davantage d'initiatives pour impliquer la communauté locale, les groupes d'intérêt (agriculteurs, etc.) et les organismes de sauvegarde de la nature dans les discussions. Tirer parti de la récente extension de la réserve de biosphère à cette fin ;

Le Parc a réuni un « Conseil des Associations » où sont présentes : toutes les associations locales pour la protection de la Nature (ou groupes locaux des associations nationales) : Amici della terra Versilia, Legambiente Versilia, Oasi Lipu Massaciuccoli, Italia Nostra Versilia, WWF Pisa Legambiente Pisa Lipu Pisa Consiglio toscano Italia Nostra Italia Nostra Pisa. Participent à ce Conseil aussi les associations touristiques locales (Pro loco Torre del Lago et Pro loco Coltano) e le groupe AcchiappaRifiuti Tirrenia qui organise très souvent des initiatives de récolte des déchets.

Charte européenne du tourisme durable (Europarc) : le Parc a adhéré aux principes de la Charte et a entamé en mars 2021 un parcours participatif avec tous les acteurs économiques (opérateurs touristiques, collectivités locales, associations, guides). 6 rencontres/forums (en ligne, à cause de la pandémie). Sur la base de ces forums le Parc a préparé en décembre un document final avec les actions dans les prochaines années. Ce document sera partagé avec tous les groupes d'intérêt participants, signé, et envoyé à Europarc.

2. élaborer un document de synthèse sur la gestion couvrant toutes les activités et exposant tous les régimes de protection (parc régional, réserves, sites Natura 2000, site Ramsar, réserve de biosphère, réserve marine) et traduire ce document en anglais et/ou en français ; réexaminer le zonage si nécessaire, envisager la possibilité de créer dans son prolongement un site d'importance communautaire (SIC) au titre de la Directive "Habitats" du Conseil européen (92/43/CEE) et envisager l'extension de l'espace diplômé ;

En cours d'élaboration à l'intérieur du nouveau Plan intégré du Parc.

3. Recruter des agents pour remplacer ceux qui partent à la retraite ou prennent leurs congés annuels. Envisager une augmentation des effectifs pour répondre aux nouveaux besoins résultant de la responsabilité pour la réserve marine, de l'extension de la réserve de biosphère et de la désignation du site de Ramsar ;

À cause des limitations du budget imposé par la Région Toscana le Parc n'a pas pu recruter des agents pour remplacer ceux qui sont partis en retraite dans les dernières années. Cependant, il peut compter sur 10 agent volontaires (« Guardie ambientali volontarie ») qui aideront les 10 agents en service.

Concernant les compétences techniques nécessaires pour la réserve marine, de l'extension de la réserve de biosphère et de la désignation du site de Ramsar (dont s'occupe à présent le personnel en service (1 architecte, 1 ingénieur eaux et forêts), le Parc en 2021 a chargé un nouvel expert en Communications et prévoit en 2022 le recrutement d'un biologiste.

4. Poursuivre les activités de recherche et de surveillance, et notamment :

- **actualiser la carte de la végétation ;**
- **mettre en œuvre et surveiller les mesures de gestion des eaux en lien avec le drainage des terres agricoles et du lac de Massaciuccoli ;**
- **surveiller l'état du secteur des dunes et y poursuivre les activités de protection ;**

- Lac de Massaciuccoli : l'école supérieure d'études universitaires « Sant'Anna » de Pisa, chargée par le Parc, a préparé un programme d'actions per l'aménagement de toutes les zones (agricoles, artisanales) qui entourent le Lac pour réduire ou empêcher l'apport de nutriments dans le Lac. Ce travail est complémentaire à un autre

travail de l'Université de Firenze sur les sédiments provenant des cours d'eau et des zones agricoles. Sont en cours des mesures bathymétriques du Lac.

- En 2021 le Parc a rénové 4 parcours aménagés pour l'accès contrôlé à la plage à travers les dunes, construits au cours du projet LIFE DUNETOSCA en 2006-2009 et endommagés par le temps et l'usage. Les projets pour la rénovation d'autres parcours ont déjà été approuvés et sont prévus en 2022.

- Project pour la connaissance de la valeur du littoral notamment pour *Charadrius alexandrinus* et *Caretta caretta*. Pendant toute l'été, associations et Guides ont conduit les touristes à la connaissance des dunes ; le Centre Ornithologique de Toscane a préparé des fiches d'information distribuées aux touristes et mises en ligne sur le site du Parc ; une zone du littoral (où avait nidifié *Charadrius alexandrinus*) a été délimitée et surveillée par les Associations en convention avec le Parc et la commune de Vecchiano (propriétaire d'une partie du littoral dans le Parc).

5. poursuivre et, si nécessaire, intensifier les programmes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de contrôle des populations de daims et de sangliers. Mener une politique conforme au régime de protection du parc pour le renouvellement de la couverture forestière ;

Le Parc poursuit le contrôle de daims et sangliers comme dans les années précédentes avec un fort engagement des agents et l'aide, dans les zones externes (dites contiguës) des chasseurs formés. Les résultats sont proches aux objectifs fixés mais la réduction de la population demande encore davantage d'effort et de temps.

Espèces envahissantes : *Miriophyllum aquaticum* : contrôlée avec succès sur les canaux aux abords du Lac de Massaciucoli, à suivre dans le temps. Journée d'études sur cette espèce le 11 novembre 2021 dans le Parc, très participée avec des propositions pratiques de gestion ; *Ailanthus altissima* est contrôlée depuis 2006 à San Rossore par les bénévoles conduits par le Parc.

Des nouveaux Plans d'aménagement forestiers sont en cours d'élaboration et d'approbation (selon la propriété). Ces Plans prévoient le renouvellement de la couverture forestière.

6. poursuivre les efforts de lutte contre la pollution sonore et lumineuse aux abords du parc ; instaurer des mesures limitant la circulation de véhicules à moteur dans le parc et négocier la mise en place d'un dispositif de transports publics avec les autorités compétentes ;

Dans le Domaine de San Rossore, (en gestion directe au Parc et le seul sans transport public) : la simulation de la circulation limitée aux piétons et cyclistes prévoit l'aménagement de parking. En novembre 2021 nouveau gestionnaire de transport public en Toscane avec lequel le Parc négociera la mise en place d'un dispositif de transports publics.

7. poursuivre les efforts de développement d'une agriculture durable, notamment grâce à la réduction du recours aux engrais et aux pesticides, qui nuisent à la qualité de l'eau ; envisager l'instauration d'un label régional pour les produits et services en rapport avec l'extension de la réserve de biosphère ;

Aucune modification

8. traduire le site internet et les documents d'information du public dans des langues étrangères afin que les nombreux touristes étrangers attirés par la ville de Pise et sa région apprécient les atouts du parc ; publier et mettre à la disposition des visiteurs au moins une liste des espèces, présentées sur les panneaux d'information, avec leurs noms en quatre langues, en plus du nom scientifique ;

Nouveau dépliant d'information au public avec carte générale, centres visiteurs, traduit en anglais et distribué dans tous les exercices commerciaux dans le parc.

9. Entretien et consolider le réseau de centres qui diffusent des informations sur la nature, la culture et l'histoire de la région. Utiliser plus systématiquement les logos des désignations internationales, en particulier celui du Diplôme européen, en y associant les explications nécessaires ;

Aucune modification

10. dans le contexte de l'élaboration du nouveau plan intégré pour le parc, mener des discussions sur le déménagement des activités artisanales du secteur bordant le lac de Massaciucoli. Prévoir dans le plan intégré en cours d'élaboration des dispositions spécifiques

consacrées au changement climatique et à la manière de gérer ce problème dans la perspective d'une sauvegarde à long terme des espèces et habitats typiques du secteur.

Le Plan intégré du Parc est en cours d'élaboration. La première version du Plan est prévue en septembre 2022.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Aucune modification

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Aucune modification

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Rien à signaler